



UN EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS
LE HANDICAP NE DOIT PAS HANDICAPER !

D'après les statistiques, 10% de la population souffre d'un handicap, de naissance ou suite à un accident de la vie. Or 30% des personnes handicapées sont au chômage.

La première loi en faveur des travailleur-euse-s handicapé-e-s date du 10 juillet 1987. Elle fixait l'obligation d'emploi les concernant à 6% de l'effectif pour les entreprises de plus de 20 salariés. **Plus de 20 ans se sont écoulés sans que rien ne bouge.**

La moyenne nationale de l'emploi de travailleur-euse-s handicapé-e-s dans les entreprises privées s'élève à 4,2 % des effectifs.

À Radio France, en 2006, ils représentaient 1,5 % des effectifs !

Difficile, pour Radio France, de revendiquer le titre d'entreprise citoyenne !

La seconde loi, plus contraignante, date du 11 février 2005. Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2006. Elle oblige les employeurs à négocier, à embaucher 6% de travailleur-euse-s handicapé-e-s, et elle met en place des sanctions, (600 fois le SMIC horaire par « unité » manquante, elles peuvent aller jusqu'à 1500 fois le SMIC).

Radio France aura bientôt 2 ans de retard !

En 2006, la pénalité-contribution de Radio France à l'Agefiph (organisme collecteur) a été de 767 825,22 € Et on demande à tous les services de faire des économies ! La CGT dénonce le choix de la direction qui préfère payer une forte contribution plutôt que d'employer un nombre plus important de personnes handicapées.

La négociation obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2006 s'est ouverte au printemps dernier. Depuis, par deux fois, la direction l'a reportée.

Depuis l'annonce de la négociation, la CGT Radio France travaille à un projet de protocole qu'elle mettra sur la table le 30 octobre.

Vous pouvez consulter ce projet sur notre site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>

Paris, le 19 octobre 2007